



## Chute grave chez le kiné

Par **salou77**, le **21/06/2022 à 18:48**

Bonjour,

Ma maman 78 ans était venue chez le Kiné pour faire une rééducation pour sa cheville suite a une opération.

Suite à la 2 ème séance, le kiné a indiqué à ma maman de marché sur une planche à roulette et il est parti voir un autre patient dans son cabinet. Peut de temps après, ma maman est tombée très lourdement, les pompiers sont venus pour l'amener au urgence.

Resultat :

Une opération pour demain pour mettre une plaque au niveau de la hanche et une autre plaque pour son poignet, de plus elle a un kyste au niveau de la tête suite a cette chute,,on attend le résultat du scanner.

Nous sommes furieux auprès du kiné c est clairement une faute professionnelle !

Nous souhaitons déposer plainte.

J'ai besoin de vous.

Que dois - faire pour lancer une procédure judiciaire ?

Merci à vous

Bernard

Par **Marck\_ESP**, le **21/06/2022 à 18:53**

Bonjour

Je vous laisse lire ce dossier et nous restons à votre disposition.

<https://www.elfassi-avocat.fr/la-responsabilite-du-kinesitherapeute/>